

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2011
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRESIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date de la convocation : Le vendredi 22 avril 2011

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint*, à Monsieur François de CANSON, *MAIRE*,
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe*, à Monsieur Noël BOURNIER, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Cataldo LASORSA, *Conseiller Municipal Délégué*,
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Madame Nicole SCHATZKINE, *2° Adjointe*,
Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint*,
Monsieur Bernard ROSSI, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal*,
Monsieur Henri CLERC, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal*,

ABSENTE :

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale*,

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	21 + 7 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe*, est désignée à l'unanimité à 28 voix pour (21 + 7 P), comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte :

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Le PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du *24 mars 2011* est déclaré **ADOPTÉ**.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+ 1 P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+ 1 P)* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint (+ 1 P)* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noëi BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux*.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur la modification de l'ordre du jour :

Modification de l'ordre du jour, il conviendrait d'ajouter deux questions diverses suivantes :

- Reprise de concessions par la commune.
- Convention FISAC – secteur portuaire.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+ 1 P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+ 1 P)* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint (+ 1 P)* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noëi BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux*.

Déclaration de Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs les élus,

J'étais vendredi dernier en Préfecture, quand le Préfet du Var nous a présenté le nouveau projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

C'est à cette occasion que nous avons appris, que conformément à la volonté du législateur, que le nombre de communauté d'agglomération ou de communes devrait passer à 6 au lieu des 15 actuellement.

Notre Communauté de Communes MPM devrait faire partie d'un périmètre regroupant 32 communes et 563 268 habitants.

Ce nouveau territoire sera constitué de la fusion de TPM, avec les Communautés de Communes

Sud-Ste Baume, Vallée du Gapeau, MPM, et les communes isolées de Sanary sur mer, Collobrières, Le Lavandou.

La fusion de cet ensemble obéit selon Monsieur le Préfet à une stricte logique de solidarité territoriale et de développement commun.

Cette fusion suit la logique du SCOT auquel nous adhérons depuis 2002 et des huit territoires du Conseil Général.

Je vous rappelle que le regroupement intercommunal était une possibilité offerte par la loi. Nous nous y sommes conformés en créant MPM, afin d'influencer notre avenir en considérant qu'en étant unis, nous serions plus forts.

Grâce à cette initiative, aujourd'hui, c'est donc unis et soudés que nous défendrons notre avenir dans ce grand territoire que l'on nous propose.

Si l'État propose les périmètres des intercommunalités, ce sont les élus qui choisissent les statuts juridiques, en fonction de la taille de leur territoire.

Compte tenu de la taille atteinte par le nouvel ensemble, il appartiendra aux élus de se concerter sur le statut à lui conférer.

Comme je l'ai dit hier soir au journal télévisé de France 3, je demanderai que MPM soit intégrée au Grand Toulon en terme de « pôle intercommunal » et non de métropole.

J'ai d'ores et déjà, avec mes collègues de MPM, défendu cette position auprès de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur Hubert Falco.

Monsieur Hubert Falco nous a entendu et s'est engagé à entreprendre avec nous une large réflexion.

Il m'apparaît que le pôle intercommunal est un moyen de garantir à nos communes leur ruralité, une grande partie de leurs compétences et la maîtrise de leur fiscalité.

En créant MPM, nous souhaitons rester une communauté de communes à taille humaine. L'État en a décidé autrement en engageant une grande fusion.

Nous resterons attentifs à l'intérêt des Londaises et des Londais, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que notre Communauté de Communes conserve son identité et la maîtrise de ses prérogatives.

Ce dossier est important pour l'avenir de notre Commune et je ne manquerai pas de vous tenir informé de son évolution.

FINANCES – BUDGET – MARCHES PUBLICS :

OBJET : FIXATION DES TAUX 2011 DE FISCALITE DIRECTE LOCALE.

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2331-3 relatif aux recettes de fonctionnement,

VU l'état de notification des taux d'imposition de 2011 des taxes directes locales, transmis à la Ville par les services de l'État ,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée communale de déterminer le niveau des taux d'imposition directe applicable pour l'année 2011, au titre des impôts « Ménages » ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 18 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués,*

ABSTENTION : 3 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux.*

FIXE à la somme de 8 373 397,00 euros le produit prévisionnel attendu en 2011, au titre de la fiscalité directe locale.

DECIDE, en conséquence, de retenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, selon le détail ci-dessous :

- Taxe d'Habitation :	14.69 %
- Foncier bâti :	22.31 %
- Foncier non bâti :	34.72 %

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES BORMETTES
(GYMNASE SCOLAIRE) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.**

Monsieur le Maire, expose :

Par délibération n°51/2011 du 24 mars 2011, l'assemblée communale a décidé de solliciter auprès de l'État, au titre des crédits de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'opération de construction de l'école des Bormettes et **dans le cadre du gymnase de ce groupe scolaire**, l'attribution d'une aide financière.

Il est proposé de solliciter ce jour, pour ce même projet, **l'aide financière de l'État au titre de la Réserve Parlementaire.**

Il est par ailleurs rappelé que les demandes doivent se rapporter à des opérations d'équipement des collectivités territoriales et être inscrites en section d'investissement de leur budget, étant également précisé que le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant H.T. du projet.

Par ailleurs, les opérations concernées ne doivent pas avoir connu de commencement d'exécution avant la réception du dossier complet par le Ministère de l'Intérieur, ce qui est le cas pour la réalisation du gymnase, lequel constitue une tranche fonctionnelle de l'opération de construction du groupe scolaire des Bormettes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués,*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux.*

SOLLICITE auprès de l'État, dans le cadre du dispositif de la Réserve Parlementaire, une subvention en capital au taux le plus élevé possible pour la réalisation de la tranche fonctionnelle du gymnase du nouveau groupe scolaire des Bormettes.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les différentes formalités nécessaires à la réalisation de cette demande.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENT.

Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur des ajouts à apporter dans l'affectation 2011 des subventions de fonctionnement aux associations, selon l'indication suivante :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA LONDE :	1 400,00 euros
GOLF-CLUB DE VALCROS	2 500,00 euros

Ces sommes seront imputées à l'article D.6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - fonction 025 (pour 1 400,00 €) et fonction 40 (pour 2 500,00 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.

DECIDE d'accepter les propositions ci-dessus se rapportant à l'attribution de subventions de fonctionnement à « L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LONDE » et au « GOLF-CLUB DE VALCROS ».

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice 2011, selon le détail précisé ci-dessus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE RELATIVE A UNE DÉCISION DE PLACEMENT.

Rapporteur Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
VU la circulaire n° NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 18 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe

(+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,

ABSTENTION : 3 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux*.

Article 1 :

Le Conseil Municipal de La Londe les Maures décide de donner délégation à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 :

Monsieur le Maire reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 du C.G.C.T.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- L'origine des fonds,
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

OBJET : PORT MIRAMAR : MANIFESTATIONS NAUTIQUES DIVERSES.

1 - CONDITIONS DE TARIFICATIONS DES EMBARCATIONS PARTICIPANT A LA MANIFESTATION « GRANDE CHASSE AU TRESOR » EN SEMI-RIGIDE LES 3 ET 4 JUIN 2011.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *Adjoint chargé du Port*, expose que du 2 au 5 juin 2011, l'association Pneu Passion Méditerranée enregistrée au Journal Officiel des associations n° 0041 du 10/10/2009 sous le numéro d'annonce 1753 (Préfecture du Var) et dont le siège est à la Londe, organise pour la 3^{ème} année consécutive une grande chasse au trésor en semi-rigide autour des Iles d'Hyères.

Il s'agit d'un rassemblement uniquement ouvert aux bateaux semi-rigides (environ 30 bateaux pour une centaine de personnes en 2010).

Outre les retombées médiatiques et économiques de l'évènement, il convient de rappeler que cette association est également partie prenante pour toutes actions concernant la prévention et la protection de l'évènement lié au milieu marin, organisées par la Commune de La Londe Les Maures.

LE RAPPORTEUR propose au Conseil Municipal une réduction des droits de port de 25% et la gratuité de la mise à l'eau pour les participants à cette manifestation. Toutes les autres prestations seront tarifées normalement.

2 - LE SARRANIER :

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *Adjoint chargé du Port*, expose que l'association « LE SARRANIER » club de pêche agréée organise les manifestations suivantes :

Sélectif Championnat de France avec la FFPM (pour la 1^{ère} fois à La Londe) le dimanche 26 juin 2011.

Grand Concours Régional de traine côtière (pour le 25^{ème} anniversaire de l'association) le samedi

24 septembre 2011.

LE RAPPORTEUR propose d'accorder la gratuité d'amarrage pour 15 navires participant pour les dimanches 26 juin 2011 et samedi 24 septembre 2011.

3 - LA FETE DE LA MER :

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *Adjoint chargé du Port*, propose que dans le cadre de la « FETE DE LA MER 2011 » la gratuité des droits de place soit accordée à 18 exposants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.

OBJET : AVIS SUR LA FIXATION DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2010.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe, expose le rapport suivant :

Conformément aux dispositions en vigueur, l'avis de chaque conseil municipal doit être recueilli avant que le montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs ne soit fixé par Monsieur le Préfet du Var, après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Selon les termes d'une réunion tenue le 30 mars dernier en Préfecture du Var, le montant 2010 de l'indemnité représentative de logement pourrait être fixé à la somme de **3 294,18 €**, soit une augmentation de 2% par rapport à l'IRL 2009.

Il convient de préciser que le différentiel entre ce montant et la dotation de **2 808.00 €** versée par l'État aux communes pour les instituteurs logés, ressort d'un financement à la charge de la collectivité.

Les communes concernées devront donc verser à chaque instituteur non logé, et qui n'est pas encore intégré dans le corps des professeurs d'école, une somme de **486,18 €** au titre de l'exercice 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRES AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.

DECIDE d'émettre un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet du Var de fixer le

montant annuel 2010 de l'indemnité de logement des instituteurs à la somme de 3 294,18 €.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX.

Monsieur le Maire propose :

VU l'Article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié par le Décret n° 91-794 du 18 août 1991 et par Décret n° 2005-441 du 02 mai 2005 relatif aux conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Établissements Publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des Établissements Publics de l'État, et notamment le 4^{ème} point de l'article 2,

VU l'arrêté préfectoral n°2011.053 du 24 mars 2011 portant attribution d'une indemnité aux agents des finances publiques,

CONSIDERANT la liste des agents pouvant bénéficier de cette indemnité en raison de l'aide technique apportée par la Direction des Services Fiscaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1[°] Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3[°] Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4[°] Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5[°] Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6[°] Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8[°] Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , *Conseillers Municipaux*.

DECIDE d'accorder aux agents des Services Fiscaux, dont la liste figure nous a été communiquée par ce service, au titre de l'année 2010, l'indemnité instituée par le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

OBJET : ADAPTATION DE LA CARTE SCOLAIRE.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^{ère} Adjoint chargé des Affaires Scolaires, donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en date du 31 mars 2011 et relative aux mesures de modification de la carte scolaire à La Londe Les Maures, à compter de la rentrée 2012 :

ECOLE JEAN JAURES : Retrait d'1 poste d'adjoint EEPU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 18 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1[°] Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3[°] Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4[°] Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5[°] Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6[°] Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8[°] Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,

CONTRE : 3 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent

GIORDANO (+ 1 P) , Conseillers Municipaux.

PREND ACTE de la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en ce qui concerne la proposition de modification de la carte scolaire.

Intervention de Madame Béatrice CALIZZANO au nom du groupe Ensemble Pour La Londe :

Le retrait d'un poste, et donc la fermeture d'une classe, est la déclinaison locale d'une politique nationale d'une ampleur sans précédent qui, s'appuyant sur une logique purement comptable aboutit au démantèlement du service public de l'éducation. A la rentrée 2011, 1500 classes de primaire et de maternelle disparaîtront, conséquence de la suppression de 9000 postes d'enseignants dans le cadre de la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.

Au plan local, la réalité arithmétique de la démographie est implacable. Les chiffres font apparaître, c'est vrai, une baisse d'effectif très conséquente.

Comme généralement les communes du littoral, La Londe vieillit et la population active diminue. Cette tendance, inquiétante pour l'avenir, s'est fortement accentuée ces dernières années avec la flambée de l'immobilier et la crise financière qui a suivi.

Raison de plus pour placer le logement en tête des priorités urgentes de la politique municipale, dans un contexte immobilier local inabordable pour de jeunes actifs . Et ce, en tout début de mandat...

La situation risque d'être particulièrement difficile, en primaire comme en maternelle d'ailleurs, dans les toutes prochaines années, tant la baisse importante d'effectif semble engagée, et tant il sera difficile d'enrayer le processus, compte tenu des effets différés des réponses à apporter.

Enfin, sur ce sujet de l'adaptation de la carte scolaire, il faut déplorer la mort progressive du réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED). Fort heureusement, La Londe dispose, pour combien de temps encore ? d'une enseignante spécialisée, mais elle a vu son « public » potentiel passer de 340 élèves en 2008 à 700 élèves en 2011. Il est important que tous les élèves londsais puissent encore bénéficier du réseau, mais il est regrettable que l'efficacité du dispositif se trouve de fait diminuée.

Monsieur le Maire indique que le vote demandé par l'Inspection Académique n'est pas un vote par lequel l'assemblée communale doit approuver ou non cette mesure, mais simplement un vote par lequel nous devons prendre acte d'une mesure déjà décidée par les services de l'État.

Bien sûr, nous ne pouvons que déplorer cette fermeture de classe, concernant le logement nous n'avons pas attendu votre déclaration pour lancer des opérations immobilières conséquentes. Nous livrons huit logements en accession à la propriété et d'autres logements sociaux sont en cours. Vous êtes parfaitement au courant des programmes qui sont lancés.

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES.

**Sur proposition de Monsieur LE MAIRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DECIDE de procéder à la dénomination des voies suivantes :

- **La construction de la nouvelle Gendarmerie** s'achève, il convient désormais de prévoir la dénomination de la nouvelle voie créée, voie perpendiculaire à l'avenue de la 1^{ère} DFL. Il est proposé de dénommer cette voie « **Rue BONAPARTE** »,
- Suite à une demande formulée lors d'une réunion de quartier, il vous est proposé de dénommer **rue « du PONT DE MARAVENNE »** la voie permettant d'accéder à la zone artisanale de Maravenne ,voie qui débute à l'intersection de la route de la Jouasse et du chemin la Givaudanne, parallèle à la n98, passe devant la route de Valcros, la ZA du Maravenne et fini sur la route de ST Honoré. La voie mesure 920m.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

DÉCIDE de transformer cet exposé en délibération.

**OBJET : REVERSEMENT A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DES DROITS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENCAISSES LORS DE
LA FÊTE DES VINS ET PRODUITS GOURMANDS 2011.**

Madame Laurence MORGUE, 3^{ème} Adjointe, expose :

Considérant que l'Office Municipal de Tourisme, qui s'est chargé de l'organisation matérielle de la fête des vins et produits gourmands qui s'est déroulée le dimanche 24 avril dernier (définition du calendrier, contact avec les exposants, publicité, mise en place des stands), pourrait bénéficier du reversement des sommes perçues à ce titre par la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

APPROUVE le reversement à l'Office Municipal du Tourisme du montant correspondant aux droits d'occupation du domaine public communal encaissés lors de la Fête des Vins et Produits Gourmands; ce produit s'élève ainsi à la somme de 524,90 euros (cinq cent vingt quatre euros et quatre vingt dix cents).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 62878 - fonction 95 du budget communal 2011.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES ET
L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME POUR L'ORGANISATION DES
VISITES GUIDEES DU PATRIMOINE LONDAIS.**

Madame Laurence MORGUE, 3^{ème} Adjointe, expose :

En considération du caractère touristique et balnéaire de La Londe Les Maures et compte tenu de la richesse de son patrimoine, la Ville et l'Office Municipal de Tourisme décident de collaborer à des actions de mise en valeur et de découverte de celui-ci, au travers de visites guidées sur 4

sites (le dolmen de Gaoutabry, le château Horace Vernet, le domaine du Château des Bormettes, l'ancien gisement minier de l'Argentière).

La ville charge un agent du service culturel du rôle de guide accompagnateur et formalise les obligations de chacune des parties, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Entendu l'exposé de Madame Laurence MORGUE, 3^{ème} Adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6^o Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8^o Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués,*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux.***

APPROUVE le projet de convention ci-joint, à signer entre l'Office Municipal du Tourisme et la Commune pour l'organisation des visites guidées du Patrimoine Londais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

OBJET : FIXATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE (PARTIE DE LA PARCELLE AW64 – PLAGE DE TAMARIS).

Sur proposition de *Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6^o Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8^o Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués,*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux.***

FIXE le montant de la redevance pour la location d'une partie de la parcelle N° AW 64 dépendant du Domaine Privé de la Commune, plage de Tamaris à La Londe, à L'Association « **HANDI PLANETE LOISIRS** » - à **1 000 euros** (mille euros) pour la saison estivale 2011.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire correspondante.

OBJET : INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.

Monsieur le MAIRE expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire :

Convention d'occupation d'un équipement sportif municipal entre la ville et la Ligue Poitou-Charentes de Voile, M. STAUB, président. Base nautique municipale du 18/02 au 25/02/2011.	04 février 2011
Convention entre la Ville et l'association « Espace Musical Londais », M. DELLES, Président. Mise à disposition de la salle Romboni , 1° étage et rez de chaussée. A compter du 16/02/2011 pour trois ans.	16 février 2011
Convention entre la Ville et l'association « club de Scrabble », M. BASCHIERI, Président. Mise à disposition de la salle Romboni 1° étage certains après midi. A compter du 17/02/2011 pour trois ans.	17 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle. Entre la Ville et « La Fissure Prod », M. NEL, Président. Animation musicale au « Festival des Oliviers 2011 », le 02/08/2011 au jardin des Oliviers.	17 février 2011
Convention précaire, par la Mairie de La Londe, de parcelles appartenants à DCNS. En vue d'un stockage provisoire des sables prélevés lors de la réalisation de travaux de désensablement du port Maravenne. A compter du 18/02/2011, le temps de l'exécution des travaux.	18 février 2011
Décision par délégation n° 07/2011 relative à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales – fixation des redevances. Location Stade Guillaumont à l'Odel var, M. LAURIOL, Directeur général. Le 01/04/2011.	21 février 2011
Décision par délégation n° 08/2011 relative à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales – fixation des redevances. Location Stade Guillaumont à l'Odel var, M. LAURIOL, Directeur général. Les 4-11-18-25/07/11 et 1-8-15/08/2011.	21 février 2011
Contrat de prestation artistique + avenant, entre la Ville et l'association « Mouissaline Prod », M. MARTINO, Président. Prestation artistique, réalisation et organisation du festival « Jazz à La Londe ». Les 29,30,31/07/2011.	25 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle entre la Ville et « MJD MUSIQUE », M. BURLE, Président. Bal musette le 13/07/2011 sur le parvis de la Mairie.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Animation musicale sur le port le 14/07/2011 avant et après le feu d'artifice.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Animation musicale, soirée DJ sur le parking de l'argentière le 17/07/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Bal musette à la Baie des Isles le 28/07/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle entre la Ville et « MJD MUSIQUE », M. BURLE, Président. Bal musette le 05/08/2011 sur le parking de l'Argentière.	24 février 2011
Contrat de cession de droit, entre la Ville et l'association « RYTHM N JAZZ », Mme BROUTIN, Présidente. Animation musicale pour l'accueil des estivants le 05/08/2011 au Port Miramar.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Soirée concert au port Miramar le 06/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit, entre la Ville et l'association « RYTHM N JAZZ », Mme BROUTIN, Présidente. Animation musicale à la Baie des Isles le 07/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « FISSURE PROD », M. NEL, Président. Festival des Oliviers 2011, soirée du 09/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle entre la Ville et « MJD MUSIQUE », M. BURLE, Président. Bal variétés au port Miramar le 17/08/2011.	24 février 2011

Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Spectacle musical au port de Miramar le 11/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Soirée DJ à la Baie des Isles le 13/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « CLAUDE GERARD PRODUCTION, Sarl Fortissimo », Mme FARAUDO, Gérante. Animation musicale sur le port le 15/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « FISSURE PROD », M. NEL, Président. Apéritif concert sur le parvis de la Mairie le 17/08/2011.	24 février 2011
Contrat de cession de droit, entre la Ville et l'association « RYTHM N JAZZ », Mme BROUTIN, Présidente. Animation musicale à la Fête de la Musique aux Bormettes le 21/06/2011.	25 février 2011
Décision par délégation n° 09/2011 (+ convention) relative à la passation d'une convention d'occupation du Domaine public communal. Location d'une partie du parking de la Baie des Isles à l'auto école « JULIEN », du 01/06/11 au 31/05/2012.	28 février 2011
Décision par délégation n° 10/2011 (+ convention) relative la convention portant sur l'occupation temporaire du domaine public communal et à la fixation de la redevance correspondante. Location d'une parcelle à M. LOPEZ du 01/03/11 au 29/02/2012.	01 mars 2011
Contrat de cession de droit entre la Ville et l'association « ARSENIC ET CHAMPAGNE », Mme OBERT, Présidente. Animation musicale à la Baie des Isles lors de la Fête de la Musique le 21/06/2011.	02 mars 2011
Décision par délégation n° 11/2011 relative à la modification de la régie des affaires scolaires et péri-scolaires.	09 mars 2011
Contrat de cession de droit, entre la Ville et l'association « MELOMANIAK », M. PURGHE, Président. Animation musicale au Port lors de la Fête de la Musique le 21 /06/2011.	11 mars 2011
Décision par délégation n° 12/2011 relative à la fixation du tarif de la soirée dansante du dimanche 10 avril 2011, organisée par le CMJ.	14 mars 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et l'association « CORMANO MUSIC TOUR ». Animation musicale lors du Festival des Oliviers 2011 le 12/08/2011.	17 mars 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et l'association « STAR D'1 JOUR », M. FIGUIERA, Président. Animation musicale sur le parvis de la Mairie le 20/08/2011.	22 mars 2011
Contrat de cession de droit de spectacle, entre la Ville et « ARTS ET MUSIQUES EN PROVENCE », M. FREISSINIER, Directeur. Animation musicale lors du Festival des Oliviers le 05/07/2011.	22 mars 2011
Convention générale entre la Ville et l'association « LET'S DANCE », Mme ESPOSITO. Mise à disposition de la salle du Chêne et l'Olivier, pour de la danse. A compter du 23/03/2001 pour trois ans.	23 mars 2011
Décision par délégation n° 13/2011 relatif à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales – fixation de la redevance. Location de la base nautique à la Ligue Côte d'Azur de voile, M. GAILLOT, Conseiller à la Ligue. Les 26 et 27 mars 2011.	24 mars 2011
Décision n° 14/2011 relatif à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales – fixation des redevances. Location du stade Vitria à l'association « Esperance Favergienne », M. BERNARD, Président du 24/04 au 27/04/2011.	25 mars 2011
Convention d'occupation d'un équipement sportif municipal, entre la Ville et le centre Odel var, M. LAURIOL, Directeur Général. Mise à disposition du stade Guillaumont, le 01/04/2011.	24 février 2011

Convention d'occupation d'un équipement sportif municipal, entre la Ville et le centre Odel var, M. LAURIOL, Directeur Général. Mise à disposition du stade Guillaumont, du 04/07 au 08/07/11 – 11/07 au 15/07/11 – 18/07 au 22/07/11 – 25/07 au 29/07/11 – 01/08 au 05/08/11 – 08/08 au 12/08/11 – 15/08 au 19/08/11.	25 février 2011
Décision par délégation n° 15/2011 - Convention portant occupation temporaire de parcelles communales et fixation de la redevance correspondante. Location terrain Argentière à AZUR KAYAK AVENTURE, M. PETIOT, gérant. Du 01/04 au 30/09/2011.	31 mars 2011
Convention portant occupation temporaire de parcelles communales et fixation de la redevance correspondante. Location terrain Argentière à AZUR KAYAK AVENTURE, M. PETIOT, gérant. Du 01/04 au 30/09/2011.	04 avril 2011
Décision par délégation N° 16/2011 portant modification des tarifs Portuaires. Modification de la grille « usagers ».	06 avril 2011
Décision par délégation n° 17/2011 relative à l'autorisation d'ester en justice -- Affaire SCEA Château de JASSON contre commune de La Londe.	06 avril 2011
Décision par délégation n° 18/2011 -- Convention portant occupation temporaire du domaine public et fixation de la redevance correspondante. Location terrain arrière plage Miramar à M. BLOND, le Manège du Port. Saison touristique 2011.	11 avril 2011
Décision par délégation n° 19/2011 relative à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales – Fixation de la redevance. Location de la base nautique à l'ASSPTT Meyzieu-Décines, M. CHATEL. Du 23/04 au 26/04/11.	11 avril 2011
Décision par délégation n° 20/2011 relative à la passation d'un contrat de location d'installations sportives municipales - fixation des redevances. Location du stade VITRIA à l'association « Versailles triathlon », M. COMBALUZIER. Le 14/04/2011.	11 avril 2011
Décision par délégation n° 21/2011 relative à la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public. Tarif « vide-grenier, puces, brocante ».	12 avril 2011
Convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'année 2011, entre la Ville et M. BLOND, « SARL Manège du Port », Arrière plage de Miramar, location de parcelles. Saison touristique 2011 du 1/04 au 31/10/2011.	12 avril 2011
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, entre la Ville et SARL FORTISSIMO, Mme FARAUDO, gérante. Réveillon de la Saint Sylvestre le 31/12/2011 à la salle des fêtes.	05 avril 2011
Convention de prestation entre la Ville et le Bar de l'Étoile, M ^{lle} HUON, gérante, repas lors de la manifestation « Nature en Fête », le 07/05/2011. Place des Borquettes.	30 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « Le Blé Enchanté », Mme MULLER, gérante, repas lors de la manifestation « Nature en Fête », le 04/05/2011. Plage de Miramar.	28 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « Naturelles Balades », M. BLONDEL, animateur nature guide naturaliste, journées d'animations et balades le 4/05 et 7/05/11.	24 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « le Manège du Port », M. BLOND, directeur. Animation « parc d'attractions pour les enfants » le 04/05/2011, plage de Miramar.	24 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et LPO PACA, Animations exposition oiseaux marins, le 04/05/2011, plage de Miramar.	22 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et la « Miellerie des Iles d'Or », Mme SAINT CAST, Directrice. Animation le 04/05/2011, plage Miramar.	24 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « les Baladins en Scène », M. GOYARD, responsable. Animation « les plantaclowns », le 04/05/2011, plage	22 mars 2011

Miramar.	
Convention de prestation, entre la Ville et « l'oseraie du possible », Ms PAILLET et MANNAIONI. Animation le 04/05/2011, plage de Miramar.	22 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et ADEE, M. LANIER, directeur. Animation le 07/05/2011, plage de Miramar.	15 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « il était une fois la ferme », Mme WATERKEYN et BAISSÉ, directeurs. Animation formule petite ferme, le 07/05/2011 Place des Bormettes.	22 mars 2011
Convention de prestation, entre la Ville et « la poulin'hyères », Mme HEISER, directrice. Animation à la découverte du poney, le 07 mai 2011, Place des Bormettes.	04 avril 2011

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

OBJET : INSTITUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^{ère} Adjointe, expose :

VU la loi 84-83 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et définissant les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment l'article 88 modifié par la loi du 28 novembre 1990 et qui est maintenant ainsi rédigé :

« L'assemblée délibérante fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les agents de l'État ».

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié qui régit le régime indemnitaire des agents territoriaux,

VU le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats,

VU l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats,

IL VOUS EST DONC PROPOSE DE VOUS PRONONCER SUR CE QUI SUIT :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (P.F.R.) Annexe 1 – Décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008

Il est créé au profit du cadre d'emplois des **ATTACHES** une **PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (P.F.R.)** qui se substitue à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires ainsi qu'à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures.

Cette prime, est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, qui découle de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984.

Par contre, elle est cumulable avec la prime de responsabilités de certains emplois de direction, les indemnités relevant des avantages collectivement acquis (article 111 de la Loi du 26 janvier 1984), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), l'indemnité forfaitaire de frais de représentation et les frais de déplacement.

La Prime de Fonction et de Résultats (P.F.R) comprend 2 parts :

- 1 part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.
- 1 part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir.

Les montants annuels pouvant être attribués sont fixés par arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique, du Ministre chargé du Budget.

Les montants individuels de la part fonctionnelle sont affectés d'un coefficient de 1 à 6 au regard

des responsabilités liées à la fonction exercée.

Les agents logés par nécessité absolue de service pourront percevoir, le cas échéant, une part fonctionnelle affectée d'un coefficient de 0 à 3.

Les montants individuels de la part tenant compte des résultats et de la manière de servir sont affectés d'un coefficient de 0 à 6.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.

MODIFIE le régime indemnitaire de la collectivité,

LA MODIFICATION ci-dessus prendra effet au 1^{er} mai 2011.

OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS D'AGENTS NON TITULAIRES
--

Sur proposition de Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les créations de postes suivantes :

CREATION DE POSTES :

1 emploi d'Animateur éducatif/accompagnement périscolaire, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 26 août 2011.

1 emploi d'Animateur éducatif/accompagnement périscolaire, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 01 juillet 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 1er juillet 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent de nettoyage, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 01 juin 2011 jusqu'au 31 août 2011.

1 emploi de Conducteur de transport en commun et véhicules poids lourds, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 1er juillet 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent de nettoyage, à temps complet, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), du 1er juillet 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien polyvalent, à temps non complet, 30 H hebdomadaires, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 1er juillet 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps non complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps non complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps non complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Assistante de Direction Adjointe, à temps non complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps non complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 02 juin 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

CREATION D'EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER :

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

RENFORTS ESPACES VERTS/ARROSAGE :

DU 1er JUIN 2011 AU 30 JUIN 2011 INCLUS :

1 emploi d'Agent d'entretien des espaces naturels, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

2 emplois d'Agents d'entretien des espaces naturels, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 01 AOÛT 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

2 emplois d'Agents d'entretien des espaces naturels, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

EVENEMENTIEL :

DU 02 MAI 2011 AU 31 MAI 2011 INCLUS :

1 emploi de Manutentionnaire événementiel, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUIN 2011 AU 30 JUIN 2011 INCLUS :

4 emplois de Manutentionnaires événementiel, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

4 emplois de Manutentionnaires événementiel, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 01 AOÛT 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

4 emplois de Manutentionnaires événementiel, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

PLAGES ET BORDS DE VOIES :

DU 1er JUIN 2011 AU 30 JUIN 2011 INCLUS :

4 emplois d'Agents de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

5 emplois d'Agents de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 01 AOÛT 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

5 emplois d'Agents de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

PROPRETE WC :

DU 02 MAI 2011 AU 15 SEPTEMBRE 2011 INCLUS :

1 emploi d'Agent de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 15 JUIN 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

2 emplois d'Agents de nettoyage, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

SERVICE ANIMATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES MOUSSIS » :

DU 02 JUILLET 2011 AU 29 JUILLET 2011 INCLUS :

23 emplois d'Animateurs éducatifs/accompagnement périscolaire, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 01 AOÛT 2011 AU 26 AOÛT 2011 INCLUS :

14 emplois d'Animateurs éducatifs/accompagnement périscolaire, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

SENTIER SOUS-MARIN (L'ARGENTIERE) :

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 AOÛT 2011 :

1 emploi de Surveillant Aquatique, à temps complet, pour un besoin saisonnier.
La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 323 - MAJORE : 308.

PORT MIRAMAR :

DU 1er JUIN 2011 AU 30 JUIN 2011 INCLUS :

1 emploi d'Agent de gestion administrative, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

4 emplois d'Agents de gestion administrative, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 01 AOÛT 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

4 emplois d'Agents de gestion administrative, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

13 emplois d'Agents de port polyvalents, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 1er AOUT 2011 AU 31 AOUT 2011 INCLUS :

13 emplois d'Agents de port polyvalents, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

DU 15 JUILLET 2011 AU 15 AOÛT 2011 INCLUS :

1 emploi d'Agent de port polyvalent, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

SERVICE JEUNESSE (CELLULE ESPACE JEUNES)

DU 15 AOÛT 2011 AU 31 AOÛT 2011 :

1 emploi de Sauveteur Aquatique, à temps complet, pour un besoin occasionnel.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 323 - MAJORE : 308.

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 AOÛT 2011 INCLUS :

1 emploi d'Animateur de loisirs, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

SERVICE CULTUREL :

DU 1er JUILLET 2011 AU 31 JUILLET 2011 INCLUS :

1 emploi d'Agent de gestion administrative, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

SERVICE SPORTS/LOISIRS

DU 04 JUILLET 2011 AU 03 SEPTEMBRE 2011 INCLUS :

1 emploi d'Animateur de loisirs, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 295.

MISE EN STAGE :

2 emplois d'Adjoints d'Animation de 2ème classe.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : REPRISE DE CONCESSIONS PAR LA COMMUNE

Monsieur NOËL BOURNIER, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Il convient que le **LE CONSEIL MUNICIPAL** se prononce favorablement sur la reprise des concessions suivantes :

Concession perpétuelle n° 427 AC, cédée par la famille suite à un transfert dans une autre concession (concession cédée vide)

Concession à 30 ans n° 212 NC, expirée depuis le 15 avril 2009, cédée par la famille (1 corps à exhumer)

Concession à 15 ans n° 635 NC, cédée par la famille suite à un transfert dans une autre concession (concession cédée vide)

Concession à 15 ans n° 422 NC, expirée depuis le 6 décembre 2008, cédée par la famille (1 corps à exhumer)
Concession perpétuelle n° 550 NC, cédée par la famille (2 corps à exhumer)
Concession à 15 ans n° 238 NC, expirée depuis le 28 août 2007, cédée par la famille (concession cédée vide)
Concession au Columbarium n° COL 19, expirée depuis le 28 octobre 2009, cédée par la famille (contenant 1 urne)
Concession à 15 ans n° 424 NC, expirée depuis le 10 novembre 2009, cédée par la famille (1 corps à exhumer)
Concession à 15 ans n° 423 NC, expirée depuis le 9 décembre 2008, cédée par la famille (1 corps à exhumer)
Terre Commune n° TC 30 AUG, expirée depuis le 16 janvier 2008, cédée par la famille (1 corps à exhumer)

Outre la reprise de ces concessions, le Conseil Municipal est également appelé à donner son accord sur la prise en charge financière de ces exhumations par la Commune, le prix estimatif s'établissant prévisionnellement à environ à 1.645 € HT (235 € HT par corps exhumé pour 7 corps).

Les corps ainsi exhumés seront versés à l'ossuaire communal.

Les urnes seront stockées au reposoir dans l'attente de la création du jardin du souvenir pour dispersion des cendres.

Les concessions à perpétuité seront remises à la vente par la Commune pour une durée équivalente.

Les concessions temporaires (15 ans et 30 ans) ainsi que les Columbarium seront remis à la vente par la Commune pour une durée de concession de 15 ans.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR NOËL BOURNIER, Conseiller Municipal Délégué,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DÉCIDE de transformer cet exposé en délibération.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 21 + 7 P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**OBJET : FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE
COMMERCE - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF - CONVENTION D'ETUDES PREALABLES**

MONSIEUR JEAN-JACQUES DEPIROU, 4° Adjoint, expose :

La Commune de La Londe les Maures, soucieuse de disposer d'informations précises sur le tissu commercial du port, souhaite effectuer une étude de diagnostic de la situation existante.

Cette étude, entreprise en association avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers du Var, aura pour vocation d'être un « outil de travail » pour la mise en place d'un projet de revitalisation du secteur portuaire, financée dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Le coût global de l'étude devrait s'élever à la somme de 36 000,00 euros, étant ici précisé que la part communale sera fixée à 12 000,00 euros.

Il convient donc de se prononcer sur l'opportunité d'engager les études nécessaires à cette opération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL , APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 7 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1 P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+ 1 P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint (+ 1 P) - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+ 1 P) - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+ 1 P) - Madame Éliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P) , Conseillers Municipaux.

ADOPTE le principe de réalisation d'une étude de diagnostic du port de La Londe au niveau commercial et artisanal, en vue d'une action de revitalisation de ce secteur.

APPROUVE en conséquence, la convention d'étude établie entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Commune de La Londe, dont un modèle figure en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Monsieur le MAIRE tient à féliciter **Monsieur Noël BOURNIER** pour son élection à la Présidence du **Syndicat Intercommunal Hyères - La Londe pour la Valorisation et la Protection de la Forêt**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h35 heures,
Fait à La Londe les Maures, le mercredi 04 mai 2011.

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
François de CANSON

